



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE PARTICIPATION

TRANCHE SUNRISE CHALLENGE – 27 & 28 JUIN 2026



Fitness & Bien-être

La Tranche sur Mer

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Organisation de l'événement

L'événement « LA TRANCHE SUNRISE CHALLENGE » (ci-après « l'Événement ») est organisé par Le CAP Fitness et Bien-être, dont le siège social est situé à 24 Rue du Perthuis Breton 85360 LA TRANCHE-SUR-MER (ci-après « l'Organisateur »).

L'Événement s'inspire du format des compétitions de fitness fonctionnel combinant course à pied et exercices fonctionnels.

L'Organisateur assure la conception, la gestion, l'administration et la mise en œuvre de l'Événement sur le territoire de La Tranche-sur-Mer.

1.2 Format de compétition

L'Événement est organisé uniquement sous forme de différentes catégories DOUBLES : Homme / Femme / Mixte ou SOLO : Homme / Femme.

L'Organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier les catégories, formats ou épreuves en fonction des contraintes organisationnelles.

1.3 Cadre réglementaire

L'Événement est soumis à l'ensemble des lois, règlements et normes applicables en France, incluant notamment les dispositions relatives à :

- la sécurité des manifestations sportives
- la santé des participants
- les obligations sanitaires
- les décisions des autorités administratives compétentes

(ci-après les « Lois applicables »).

2. LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES

2.1 Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Participation (ci-après les « CG ») définissent l'ensemble des dispositions applicables entre l'Organisateur et toute personne procédant à une inscription à l'Événement (ci-après le « Participant »).

Elles constituent un contrat liant le Participant à l'Organisateur dès validation de l'inscription.

2.2 Modifications

L'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment :

- les présentes CG
- le format de l'Événement
- la date, les horaires ou le lieu

notamment en cas d'évolution des Lois applicables, de contraintes organisationnelles ou pour garantir la sécurité des participants.

En cas de modification, les Participants seront informés dans les meilleurs délais.

3. INSCRIPTION

3.1 Modalités

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne via la plateforme officielle.

Le participant doit fournir des informations exactes, complètes et à jour.

3.2 Caractère nominatif

Toute inscription est personnelle, nominative, ferme et définitive.

Toute cession de dossard est interdite sauf accord express de l'Organisateur.

3.3 Validation

L'inscription est considérée comme valide uniquement après :

- paiement intégral
- validation des présentes CG
- acceptation du règlement de course

Une fois votre inscription confirmée par e-mail et la personnalisation de votre billet demandée, un contrat ferme est conclu entre vous et l'organisateur pour votre participation à l'Événement concerné, conformément aux présentes Conditions Générales et sous réserve de celles-ci, à l'exclusion de toute autre condition, sauf indication contraire expressément mentionnée dans les présentes.

4. TARIFS – PAIEMENT

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC).

Le paiement est exigible immédiatement lors de l'inscription.

Aucune inscription ne sera validée sans paiement complet.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment, sans effet sur les inscriptions déjà validées.

Les tarifs actuellement fixés sont les suivants :

- Team : 120 € par équipe + frais de plateforme
- Adhérents au CAP : 100 € par équipe + frais de plateforme (OU 110 € + frais de plateforme si un seul adhérent parmi le duo).

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

5.1 Conditions générales

La participation est ouverte :

- aux personnes majeures
- aux mineurs à partir de 16 ans sous réserve de fournir, en l'envoyant via e-mail, une déclaration de consentement signée par l'un de vos parents ou votre représentant légal, au plus tard sept (7) jours avant l'Événement concerné. En cas de non-respect de cette exigence, nous nous réservons le droit de résilier le contrat conclu avec vous (et de révoquer votre participation à l'Événement concerné). Dans ce cas, vos frais d'inscription ne vous seront pas remboursés.

5.2 Aptitude physique

Le participant déclare :

- être en bonne santé
- être en condition physique suffisante
- être apte à la pratique d'une activité sportive intense

6. CERTIFICAT MÉDICAL

6.1 Conditions médicales de participation

Conformément à la réglementation en vigueur, aucun certificat médical n'est exigé pour participer.

D'après la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 "Dorénavant, à l'exception des disciplines à contraintes particulières, pour obtenir ou renouveler une licence et participer à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI) à la pratique sportive n'est plus obligatoire sauf si la fédération en question l'exige"

Le participant atteste sur l'honneur de son aptitude physique.

L'Organisateur accepte, de manière facultative, la présentation d'un Pass Prévention Santé (PPS) valide.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser un participant présentant un risque manifeste pour sa santé.

6.2 Faculté de vérification de l'aptitude physique

Vous disposez, à la demande raisonnable de l'Organisateur, à communiquer votre état de santé, y compris en fournissant, le cas échéant, un justificatif émanant d'un professionnel de santé qualifié (par exemple sous forme de certificat médical)

7. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

7.1 Acceptation des risques

En validant son inscription, le participant reconnaît expressément :

- être informé de la nature exigeante et intense de l'Événement
- être conscient des risques inhérents à ce type d'épreuve, incluant notamment : blessures musculaires, chutes, traumatismes, malaise, voire accident grave
- Les spectateurs assument également l'entière responsabilité de toute détérioration ultérieure de leur condition physique ou de leur état de santé après l'achat de leur billet, ainsi que des frais qu'ils pourraient engager pour fournir toute preuve de bonne santé requise.

7.2 Déclaration d'aptitude

Le participant certifie qu'il est médicalement apte à participer, qu'il ne présente aucune contre-indication et qu'il a consulté un professionnel de santé si nécessaire.

Il est de la responsabilité du participant d'évaluer si son état de santé lui permet de participer à l'événement. Il reconnaît également que sa condition physique ou son état de santé peuvent évoluer entre la date d'inscription et le jour de l'événement.

En conséquence, le participant reste seul responsable de sa participation, notamment en cas de changement de son état de santé. Tous les frais éventuels engagés pour répondre aux exigences de santé mentionnées dans les présentes Conditions Générales restent également à la charge du participant.

7.3 Engagement personnel

Le participant accepte de participer sous sa seule responsabilité.

Il renonce à toute réclamation contre l'Organisateur concernant tout dommage résultant de sa participation, sauf en cas de faute lourde ou négligence avérée.

7.4 Décharge

Le participant décharge expressément l'Organisateur, ainsi que :

- ses dirigeants
- ses salariés
- ses bénévoles
- ses partenaires

pour tout dommage corporel, matériel ou immatériel survenant lors de l'Événement.

7.5 Validation électronique

L'acceptation des présentes Conditions Générales est matérialisée par une case à cocher obligatoire lors de l'inscription en ligne, valant signature électronique.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de valider à nouveau ces Conditions Générales, notamment pour les personnes inscrites avant la mise en ligne d'une version mise à jour du règlement.

8. SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

8.1 Obligation de sécurité des participants

L'Organisateur met en œuvre tous les moyens raisonnables pour garantir la sécurité :

- dispositif de secours
- encadrement
- matériel adapté

Le participant s'engage à respecter :

- les consignes de sécurité
- les instructions des organisateurs

Tout comportement dangereux ou antisportif pourra entraîner une exclusion immédiate sans remboursement.

8.2 Droit de disqualification et d'exclusion de l'Organisateur

L'Organisateur se réserve le droit de vous disqualifier et/ou de vous exclure de toute division, du classement officiel et/ou de la participation à un Événement, à tout moment et sans droit au remboursement des frais d'inscription ni des coûts associés à la participation à l'Événement, si :

8.2.1 Vous fournissez de fausses informations personnelles lors de l'inscription, y compris concernant votre sexe biologique à la naissance ;

8.2.2 Il existe des raisons légitimes de suspecter que votre état de santé général n'est pas satisfaisant ;

8.2.3 Vos actions et/ou omissions (avant, pendant ou après un Événement) mettent en danger la sécurité d'autres participants, spectateurs, membres de notre personnel ou autres représentants ;

8.2.4 Il existe des raisons légitimes de soupçonner que vous êtes en possession ou sous l'influence de substances illicites (qu'elles soient dopantes ou non) au moment de l'Événement ;

8.2.5 Vous faites l'objet, au moment de l'Événement, d'une suspension prononcée par une autre organisation sportive ou agence antidopage, auquel cas l'Organisateur appliquera la durée de suspension en vigueur.

9. ANNULATION – REMBOURSEMENT

Toute inscription est ferme et définitive.

Aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de force majeure (intempéries, décision administrative, crise sanitaire...), l'Événement pourra être reporté ou modifié sans indemnité.

10. ARRIVÉE / ACCÈS À L'ÉVÉNEMENT

10.1 À votre arrivée à un Événement et sous réserve de la présentation des éléments suivants :

- votre confirmation officielle d'inscription contenant un code QR ou un code-barres correspondant au jour spécifique de l'Événement
- une pièce d'identité ; et
- si applicable, une preuve de votre état de santé

Vous recevrez vos documents de course, si vous êtes inscrit en tant qu'athlète, et vous serez autorisé à accéder à l'Événement, à condition de ne présenter aucun symptôme typique de maladie (y compris, sans s'y limiter, essoufflement, toux ou fièvre).

10.2 Contrôle de l'état de santé et exclusion pour motif médical

Nous nous réservons le droit de vous demander des informations complémentaires concernant votre état de santé. Si, lors de l'Événement, vous présentez des symptômes typiques de maladie (tels qu'un essoufflement, une toux ou de la fièvre) ou tout autre signe d'infection virale, nous pourrions vous exclure de l'Événement sans remboursement des frais d'inscription.

11. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES / DROIT À L'IMAGE

11.1 Traitement des données personnelles et finalités d'utilisation

Vous reconnaissez et acceptez que l'Organisateur puisse utiliser et traiter toute information que vous fournissez aux fins suivantes :

- exécuter ses services dans le cadre des présentes Conditions Générales (y compris, sans s'y limiter, le partage des adaptations athlètes avec la billetterie et la gestion de la direction de course), et faire valoir ses droits légaux
- publier les informations relatives aux temps d'arrivée des participants
- vous envoyer des informations concernant la santé, la sécurité ou tout autre renseignement pertinent en lien avec les Événements
- vous informer, si vous y consentez, d'événements, activités, publications et services susceptibles de vous intéresser
- vous notifier toute modification des présentes Conditions Générales et/ ou des Événements

11.2 Droits relatifs aux contenus médias et à l'image

L'Organisateur est autorisé, soit directement, soit par l'intermédiaire de tiers autorisés, à réaliser des enregistrements audio, audiovisuels et/ou des photographies des Événements, ainsi qu'à enregistrer le nom, l'image et la voix des participants au cours de la compétition, y compris pendant l'échauffement, l'arrivée et la remise des prix, sans aucune obligation de compensation. Ces Contenus Médias seront considérés comme du contenu sportif, excluant donc généralement les portraits individuels ou gros plans des participants ou spectateurs.

L'Organisateur, ses sociétés affiliées et/ou ses partenaires autorisés peuvent utiliser ces Contenus Médias à des fins de documentation, d'information et de publicité, dans tous types de médias et dans le monde entier, pendant une durée de deux (2) ans.

Il se réserve également le droit de stocker, utiliser, diffuser, afficher et/ou reproduire tous les Contenus Médias sur tout support (radio, télévision, cinéma, événements, supports numériques, Internet, etc.), sans aucune restriction. Cela inclut également le droit d'éditer, modifier, interrompre, supprimer ou adapter les Contenus Médias, ainsi que de transférer ces droits à des tiers.

Vous autorisez expressément la publication de tout Contenu Médias dans lequel vous apparaissez, êtes mentionné(e) ou représenté(e), sans aucun droit à une indemnisation ou à un paiement. Pour toute question relative à vos droits en matière de données personnelles, vous pouvez écrire à contact@caplatranchesurmer.fr.

L'Organisateur s'engage à ne pas utiliser les images prises lors de l'Événement d'une manière susceptible de porter préjudice aux participants.

11.3 Partenariat photographique et transmission des données

M. Louison JOTTREAU et M. Mathis BOURIGAULT réaliseront des photographies numériques de l'Événement pour le compte de l'Organisateur. Vous avez également la possibilité d'acheter des photos de votre course, le package photo est à commander directement au moment de l'inscription en ligne (30 euros). Vous consentez à ce que l'Organisateur partage vos données avec M. Louison JOTTREAU et M. Mathis BOURIGAULT et à être contacté(e) par ces derniers dans le cadre de votre participation. L'Organisateur exigera que les photographes ne partagent pas vos données avec des tiers à des fins marketing.

11.4 Traitement des données médicales et prise en charge sanitaire

En ce qui concerne les questions médicales, vous acceptez que :

- vos données personnelles puissent être stockées, utilisées et communiquées par l'Organisateur dans le cadre de l'organisation et de la gestion des Événements, ainsi que pour l'établissement de statistiques. En cas de maladie ou de traitement pendant ou après l'Événement, vous autorisez tout personnel médical, prestataire de services médicaux ou établissement de santé à fournir ces informations (y compris les détails des soins) à l'Organisateur ou à ses représentants autorisés ;
- vous consentez à recevoir des soins médicaux ou une assistance en cas de maladie, blessure ou situation d'urgence lors d'un Événement, que ces soins soient prodigués par l'Organisateur, ses employés, prestataires ou toute autre personne qualifiée (ceci pouvant inclure l'utilisation d'anesthésiants).

11.5 Restrictions d'utilisation des contenus et activités commerciales

Pendant votre présence sur le site de l'Événement, vous vous engagez à ne pas enregistrer, transmettre ou diffuser de sons, d'images ou de descriptions de l'Événement autrement que pour votre usage personnel et privé, ni organiser, promouvoir ou soutenir une activité commerciale non autorisée par l'Organisateur ou HYROX World en lien avec l'Événement.

12. ACCEPTATION

L'inscription implique obligatoirement :

- l'acceptation des présentes CG
- l'acceptation du règlement de course
- la validation de la décharge de responsabilité

13. RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

Les règles énoncées dans le [Sunrise Challenge règlement](#) s'appliquent à chaque Événement. En vous inscrivant, vous acceptez ces règles comme contraignantes.

14. CLAUSE D'ACCEPTATION

L'inscription à l'Événement implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes Conditions Générales, du règlement de course ainsi que de l'ensemble des règles applicables. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes dispositions et les accepter sans restriction, notamment la décharge de responsabilité. Cette acceptation est formalisée par une validation électronique lors de l'inscription en ligne, ayant valeur de signature.

15. LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence des juridictions du ressort du siège de l'Organisateur, sauf disposition légale contraire.